

Aymeric Ruellan
9, rue Emile Dubois
75014 Paris

Né le 20/12/1972
Nationalité française
Permis B



☎ 06.72.43.88. 81

✉ aymeric.ruellan@yahoo.fr
aymeric.ruellan@cea.fr

Juriste « marchés publics » - chargé d'enseignements en Université

Plus de 10 ans d'expérience professionnelle.

- **Maîtrise de la réglementation applicable aux entités soumises au Code des marchés publics et à l'ordonnance du 6 juin 2005,**
- **Evaluation et gestion des risques,**
- **Actions pédagogiques auprès des services opérationnels.**

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

➤ **Depuis novembre 2001 : juriste-conseil « achat » au CEA (Direction des achats)**



- Conseil et assistance des unités achat dans l'élaboration de la stratégie achat ;
- Détermination du référentiel achat du CEA et suivi de ses évolutions : règles de passation, conditions générales d'achat ;
- Participation au contrôle des marchés du CEA : analyse de la stratégie commerciale, contrôle de la procédure et du contrat soumis au contrôle de la Commission consultative des marchés du CEA ;
- Veille juridique en droit des marchés publics ;
- Etudes en droit des marchés publics ;
- Animation de formations juridiques pour les nouveaux arrivants dans la fonction achat ;
- Correspondant qualité (norme ISO 9001) pour le conseil juridique.

➤ **Octobre 2000 à octobre 2001 : contrôleur des marchés aux Aéroports de Paris**

- Conseil juridique auprès d'opérationnels dans la passation des marchés de travaux ;
- Contrôle des procédures de passation (du lancement des avis d'appel public à la concurrence à la publication à la notification des marchés) de 101 marchés de travaux et de 21 avenants passés pour les aéroports d'Orly et de Roissy (aérogare 2^E) ;
- Assistance auprès de chefs de projets dans la rédaction des documents « marchés » (CCAP...) et contrôle de ces documents ;
- Rédaction des courriers informant les entreprises candidates et les entreprises soumissionnaires du rejet de leur candidature ou de leur offre ;
- Participation aux commissions d'appel d'offres (contrôle des candidatures et des offres, rédaction des procès-verbaux) ;
- Encadrement de trois assistantes.

➤ **Août à octobre 2000 : juriste « marchés publics » à l'AP/HP**



- Conseil juridique auprès de chefs de projets ;
- Rédaction des pièces administratives de marchés informatiques ;
- Suivi des procédures de passation.

➤ **Octobre 1998 à avril 2000 : contrôleur des marchés à la SNCF**

- Contrôle de la passation de marchés de fournitures ;
- Participation à la mise à jour de la réglementation « marchés » ;
- Conseil juridique auprès de l'adjoint du Contrôleur général des marchés ;
- Etudes en droit interne et communautaire des marchés et contrats publics.



ENSEIGNEMENTS UNIVERSITAIRES

- « **Droit des marchés publics** », Master II Recherche/Professionnel Droit public interne et européen, Université Paris XIII (direction : Eric Desmons et Eleftheria Neframi).
- « **Droit des contrats publics** », Master II professionnel « Droit de l'économie et de la régulation », IEP de Strasbourg (direction : Gabriel Eckert) ;
- « **Stratégie d'achat public** », Master II professionnel « Droit public des affaires », Université de Toulouse (direction : Lucien Rapp) ;
- « **Pratique des marchés des entités non soumises au Code des marchés publics** », Master II professionnel « Contrats publics et partenariats », Université Montpellier I (direction : Guylain Clamour) ;
- « **Le référentiel achat des entités non soumises au Code des marchés publics** », Master II professionnel « Marchés publics et Partenariat public-privé », Université de Poitiers (direction : Claudie Boiteau).

PUBLICATIONS

2009

- « Dans un marché passé selon une procédure adaptée, un acheteur public doit-il pondérer ou hiérarchiser les critères de choix des offres ? », Revue Droit administratif, novembre 2009,
- « Marchés publics : le juge contrôle les critères », Les cahiers juridiques des collectivités territoriales n° 131 (août-septembre) (en collaboration) ;
- « Un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice soumis ou non au Code des marchés publics peut-il rejeter la candidature d'une entreprise pour cause de difficultés ayant affecté des marchés antérieurs ? », Revue Droit administratif, août-septembre 2009 ;
- « Quels documents « marchés » les personnes publiques soumises ou non au Code des marchés publics doivent-elles communiquer au titre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée aux candidats et soumissionnaires ? », Revue Droit administratif, juin 2009 ;
- « Concours : le juste prix pour les primes », Les cahiers juridiques des collectivités territoriales n° 128, avril 2009, pp.22-23 (jugement du tribunal administratif de Nice « Conseil régional de l'ordre des architectes de Provence Alpes-Côte d'Azur » (5 décembre 2008, n°0505293) (en collaboration) ;
- « Caméras de surveillance : domaine réservé », Les cahiers juridiques des collectivités territoriales n° 126, février 2009, pp.28-29.

2008

- « Le rapport qualité/prix : seul vrai critère d'attribution ? », Les cahiers juridiques des collectivités territoriales n° 125, décembre 2008- janvier 2009, pp.22 à 24 ;
- « Avis de publicité : un revirement et attendu », les cahiers juridiques des collectivités territoriales n° 124, novembre 2008 (commentaire de l'arrêt du Conseil d'État « *Smirgeomes* », 3 octobre 2008, req. n° 305420) ;
- « Marchés de maîtrise d'œuvre : pondérer les critères aussi », Les cahiers juridiques des collectivités territoriales et des associations, n° 121, juillet-août 2008 (en collaboration) ;
- « La pondération des critères de choix des offres : une obligation pour les concours de maîtrise d'œuvre ? » (commentaire du jugement du Tribunal administratif de Montpellier, 21 mai 2007, « Préfet de l'Hérault c. OPHLM Hérault Habitat »), Contrats et marchés publics, juillet 2008, pp.18 à 19 ;
- « Le délit de favoritisme est-il applicable aux marchés des entités soumises à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 ? », AJDA n°21, juin 2008, pp.1139-1141 ;
- « Retour sur les marchés non réglementés », Le Moniteur des travaux publics, 18 janvier 2008, p.13.

2007

- « Mise à disposition de matériel et de personnel : distinction entre contrat de sous-traitance et contrat de location », La Semaine juridique (Entreprise et affaires) n° 42, 18 octobre 2007 ;
- « Meilleure offre: le seul critère du prix suffit-il ? » (Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat « *Département de l'Isère, req. n° 298584, 6 avril 2007*), La lettre du cadre territorial, n° 340, 15 juin 2007 (en collaboration) ;
- « La loi MOP prévoit-elle l'obligation de recourir au concours pour les pouvoirs adjudicateurs non soumis au code des marchés publics ? » AJDA n° 9, 5 mars 2007 (en collaboration).

2006

- « Le prix peut ne pas être un critère d'attribution d'un marché public » (Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat « *Commune de Toulouse* », 28 avril 2006, n° 280197), *La lettre du cadre territorial*, n° 327, 15 novembre 2006 ;
- « Le partage des risques et la portée matérielle des théories de la force majeure, du fait du prince et de l'imprévision », *AJDA* n°11, septembre 2006 (en collaboration).

2005

- « Quel est le nombre minimal de candidats dans un concours d'architecture et d'ingénierie restreint ? », *Le Moniteur des travaux publics*, 23 septembre 2005, p.98 ; *Contrats publics, Actualité de la commande et des contrats publics* n° 48, novembre 2005 ;
- Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat du 29 juin 2005, « *Commune de la Seyne-sur-Mer* » (requête n° 267992), *BJCP (Bulletin juridique des contrats publics)* septembre 2005, *AJDA* n° 32, septembre 2005 ;
- « Quelle durée un acheteur public peut-il prévoir pour des marchés publics autres que fractionnés ? », *Contrats publics, Actualité de la commande et des contrats publics*, n° 40, janvier 2005.

2004

- « Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et le Code des marchés publics », *Contrats publics, Actualité de la commande et des contrats publics*, n° 39, décembre 2004 ;
- Commentaire de l'ordonnance du 11 mai 2004 du Tribunal administratif de Nice, « *Société Varoise de Construction Routière (S.V.C.R.) c/ Commune de La Seyne-sur-Mer* », *AJDA* n° 43/2004, 13 décembre 2004, pp. 2395-2397
- « Marchés publics d'emprunts : les divergences entre la Commission Européenne et la France », *Contrats publics, Actualité de la commande et des contrats publics*, n°38, novembre 2004 (en collaboration), pp. 54 - 60 ;
- « Le ministère de l'Economie prend position sur la pondération des critères d'attribution », *Le Moniteur des travaux publics*, 22 octobre 2004, p.89 ;
- « Le délai de remise des offres de la procédure communautaire du dialogue compétitif », *Contrats publics, Actualité de la commande et des contrats publics*, n° 37, octobre 2004 ;
- « Les critères de choix des offres dans le nouveau Code des marchés publics », *AJDA*, Dossier spécial « nouveau Code des marchés publics », 23 février 2004.

2003

- « La publication des règles de pondération des critères de sélection rendue obligatoire (commentaire de l'arrêt « *Universale-Bau AG et autres contre Entsorgungsbetriebe Simmering GmbH (EBS)* », CJCE, 12 décembre 2002, affaire C - 470/99), *Contrats publics, Actualité de la commande et des contrats publics*, n° 20, mars 2003, pp.66 - 67 (en collaboration).

INTERVENTIONS JURIDIQUES

- « *Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse dans le Code des marchés publics* », séminaire « *Marchés publics* » du DEA « *Droit public des affaires* » (Université Paris X -Nanterre) (1h30 - 1^{er} février 2005).
- « *Les règles de publicité et de transparence à respecter* » - Séminaire EFE sur « *Les nouvelles directives marchés publics* » (11 mai 2004) ;
- « *Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse* » - forum « *Code des marchés publics 2004 : questions pratiques* » organisé par le Laboratoire de recherche sur le Droit de la Ville et des Politiques Urbaines de l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines (DESS « *Droit immobilier, urbanisme et contrats publics* ») (mai 2004).
- « *La sélection des candidats et des offres dans le nouveau Code des marchés publics* », Séminaire Comundi sur « *l'actualité des marchés publics 2004* » (30 mars 2004) ;
- « *Les critères de choix des offres dans le nouveau Code des marchés publics* » - Matinée d'information sur « *La seconde réforme du Code des marchés publics* » organisée par le cabinet DS Avocats et la revue « *Décideurs Stratégie Finance Droit* » (12 février 2004).

FORMATION

- 1998 : **DESS « Juriste d'entreprise publique / droit de l'économie mixte » (Université Panthéon - Sorbonne)**
(direction : Christine Bréchon-Moulènes)

Enseignements en droit de la concurrence, droit des contrats publics, droit social, droit du secteur public économique.

- 1996 : **DEA « Droit public de l'économie » (Université Panthéon - Assas)** (direction : Pierre Delvolvé)

Enseignements en droit public économique, droit des entreprises publiques, contentieux économique.

LANGUES ET INFORMATIQUE

Anglais : bon niveau

Maîtrise des outils informatiques (Word, Powerpoint).

ACTIVITÉS EXTRA-PROFESSIONNELLES

- Membre du réseau de recherche « Contrats publics dans la globalisation juridique » (http://www.contrats-publics.net/inhalte/home_french.asp),
- Membre du jury « droit public des affaires et droit de l'environnement » des Trophées du droit et du contentieux (Décideurs Stratégie Finance Droit) (2005, 2007, 2009) : sélection du meilleur cabinet d'avocats spécialisé en droit public des affaires et en droit de l'environnement,
- Service national effectué en tant que juriste dans une association de logement social (« Habiter au Quotidien », 18^{ème} arrondissement de Paris) (1996-1997).